

# CONDITIONS FINANCIERES LYCEE 2020-2021

*Ces tarifs peuvent être revus chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie.*

## ✕ FRAIS FIXES ANNUELS :

PARTICIPATION DES FAMILLES	955 €
FRAIS DIVERS	382 €

Les FRAIS DIVERS regroupent :

- les services rendus pour faciliter l'enseignement et le suivi des élèves : documents préparés et fournis aux élèves, frais médicaux et infirmerie, service d'orientation, ... ;
- les devoirs sur table, les examens écrits et oraux.
- Responsabilité civile de l'établissement.

## ✕ FRAIS DE RESTAURATION :

Les élèves du lycée ont deux possibilités : ils peuvent indifféremment déjeuner au self (6,78 € le repas) ou à la cafétéria les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

**Pour cela le prépaiement est obligatoire afin que les cartes badges soient fonctionnelles.**

**Les cartes débitrices ne permettront pas à l'élève de consommer, c'est pourquoi, ils devront être attentifs à toujours avoir de l'argent sur leur compte.**

Vous ne recevrez pas de facture mais vous pouvez suivre la consommation de votre enfant en demandant un traçage de ses repas au service comptable.

## ✕ ASSURANCES :

Responsable du service à CHEVREUL : Secrétariat médical.

Individuelle accident	<b>8,10 €</b>	<b>Facultative</b>
-----------------------	---------------	--------------------

L'Éducation Nationale conseille l'Individuelle accident pour :

- ✚ toutes sorties organisées par l'Établissement,
- ✚ les stages (pour les élèves de Première) ;
- ✚ les sports sous licence (loi 7/84 – articles 37 et 38).

Les familles qui ne désirent pas l'Individuelle Accident doivent le signaler clairement et pour chaque enfant sur le contrat de scolarisation ci-joint.

*Aucune modification ne pourra être apportée*

### ✖ **BOURSES COLLEGE & LYCEE :**

✚ **Collège** : les demandes sont à renouveler chaque année généralement au mois de septembre.  
Pour une entrée au lycée le dossier est à retirer en février, pour l'année suivante.  
Un élève de collège non boursier peut le devenir au lycée.  
Les dates exactes de retrait des dossiers seront à disposition sur le site [www.chevreulblancarde.com](http://www.chevreulblancarde.com)

✚ **Lycée** : suite à la demande effectuée en classe de 3<sup>ème</sup>, la bourse est reconduite automatiquement, si elle a été accordée.



**AUCUN DOSSIER NE POURRA ETRE ACCEPTE APRES LA DATE LIMITE DE DEPÔT.**

En cas de changement de situation, des bourses provisoires peuvent être accordées.

Contactez le secrétariat de vie scolaire.

### ✖ **ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES : (A.P.E.L)**

L'association des parents d'élèves (Loi 1901) a pour objet :

- d'apporter une aide aux parents ;
- d'animer différentes activités ;
- d'aider l'établissement dans l'achat de divers matériel.

La cotisation est facultative. Son règlement, une seule cotisation par famille, s'effectue avec la facture de l'Ecole.

### ✖ **FACTURATION :**

Les frais d'inscription seront déduits du relevé annuel de contributions et ne pourront être remboursés qu'en cas de mutation professionnelle.

Pour le règlement des frais annuels, 3 modes de paiement sont proposés :

- soit 1 second acompte de 200 € par enfant, avant le 15 septembre et le solde à réception du relevé de contributions ;
- soit 1 second acompte de 200 € par enfant, avant le 15 septembre et le solde en deux versements (15 décembre et 15 mars) ;
- huit mensualités par prélèvement automatique, du 5 novembre 2020 au 05 juin 2021.

**Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates d'échéance pour vous éviter de recevoir un rappel et faciliter notre gestion.**

### ✖ **COMPTABILITE :**

La comptabilité est ouverte : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9h 00 à 17h 00.  
mercredi de 9h 00 à 12h 00.

**Relations avec les parents : B. MIKAELIAN.**

Les participations des familles sont réduites de 10% à partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé à CHEVREUL.

Le règlement de la facture peut être effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de l'Ecole Chevreul
- en espèces
- paiement en ligne sur Ecole directe : **uniquement pour la cantine et la scolarité**